

AVIS -

**“TTIP - TROP DE
PROMESSES TROMPEUSES
ET DE VRAIS RISQUES”**

ADOPTÉ PAR LE PARTI VERT
EUROPÉEN

FÉVRIER 2014



Les États-Unis et l'Union européenne (UE) négocient actuellement un accord dit commercial qui, s'il est conclu, débouchera sur "un traité sans pareil" dénommé "Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement" (*Transatlantic Trade and Investment Partnership* ou TTIP). Ce traité est bien plus qu'un accord commercial.

Dans sa version actuelle, le Partenariat transatlantique aurait un champ d'application très large ainsi que des conséquences irréversibles sur de nombreux aspects de notre vie quotidienne et en particulier sur la santé, l'alimentation, le travail, la sécurité des produits, l'environnement, les normes en matière sociale et notre vie privée. Il pourrait même modifier fondamentalement la façon dont nous pourrions avoir recours aux institutions démocratiques pour légiférer, en venant interférer avec les préférences et les exigences exprimées par les citoyens.

LE COMMERCE DEVRAIT CONTRIBUER À CRÉER UN MONDE MEILLEUR, AU LIEU DE PRIVILÉGIER LES GRANDES ENTREPRISES

Toutefois, les négociateurs de la Commission européenne n'informent aucunement les citoyens européens de la portée de ces négociations, ainsi que des éventuelles menaces très réelles qu'elles font peser sur leurs intérêts et leurs libertés. Jusqu'à présent, la Commission a ignoré toutes les demandes allant dans le sens d'une transparence totale. Seuls les *lobbies* industriels ont un accès privilégié. **C'est pourquoi nous, les Verts européens, mettons en cause la légitimité et le contenu de ces négociations**, même si nous sommes favorables à un approfondissement de la coopération transatlantique dans des domaines qui soient sources de bénéfices mutuels, notamment en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, la protection environnementale, ainsi que la fraude et l'évasion fiscales.

À l'origine, la Commission européenne avait prévu de conclure cet accord avant la fin de l'année 2014. Pour la partie américaine, l'administration Obama a besoin d'un mandat pour la promotion des échanges commerciaux (*Trade Promotion Authority* ou TPA) qui limiterait le vote du Congrès à l'alternative entre un "oui" ou un "non", mais ne l'a pas obtenu jusqu'à présent. C'est notamment pour ces raisons que l'objectif de l'administration américaine et de la Commission européenne de conclure cet accord dans des délais sans précédent pour des négociations commerciales est peu réaliste. En parallèle, les États-Unis mènent avec un groupe de pays riverains du Pacifique des négociations séparées mais similaires sur le partenariat transpacifique (TPP).

LE MANDAT DE NÉGOCIATION EST TOUJOURS CLASSÉ COMME DOCUMENT CONFIDENTIEL.

PROMESSES ÉCONOMIQUES IRRÉALISTES

Les accords dits “de libre échange” font baisser les droits de douane, ce qui accroît le commerce et permet d’importer à moindre coût, et leurs avantages économiques priment largement sur leurs inconvénients: voilà les arguments communément avancés pour vanter leurs mérites. Mais les droits de douane entre l’UE et les États-Unis sont d’ores et déjà assez bas – 3 % en moyenne. Par conséquent, les autorités qui défendent le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement mettent en avant comme avantages à en attendre le fait que le TTIP permettra “d’éliminer, de réduire ou d’empêcher les mesures inutiles appliquées après le passage de la frontière, les barrières non tarifaires. Des études optimistes ont estimé l’augmentation potentielle du PIB qui pourrait résulter de la signature du TTIP entre 0,5 et 1 %. Or, ce type de raisonnement a non seulement entraîné l’Europe dans la crise

actuelle, mais de plus, ces prévisions sont aussi beaucoup trop optimistes et ne précisent pas que tous ces résultats positifs ne seront atteints qu’en 2027. Par conséquent, à court terme, il est peu probable que les effets positifs priment sur les effets négatifs de l’accord en matière de santé, de protection sociale, d’environnement et de vie privée. Selon une étude menée par le *Public Citizen’s Global Trade Watch*, un groupe de défense des consommateurs, les retombées positives du traité équivaldraient à moins de 40 EUR annuels par famille, en omettant les surcoûts liés aux garanties réduites en matière de santé, de finance, d’environnement et d’autres dispositions d’intérêt général. Tom Jenkins, de la Confédération Européenne des Syndicats, a formulé ses doutes quant à l’augmentation du nombre d’emplois promise par le traité en ces termes: “Reste à savoir d’où ces emplois viendront, et





UNE ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE

Le manque de transparence des négociations sur le Partenariat transatlantique ne constitue pas seulement un signal inquiétant, il représente également une atteinte au droit des citoyens d'être informés de ce qui est négocié en leur nom. Le mandat de négociation octroyé par le Conseil à la Commission est toujours classé comme document confidentiel. Qui plus est, les députés au Parlement européen, qui a un rôle important à jouer dans le cadre des relations commerciales de l'UE en raison du droit de veto qu'il peut opposer aux accords commerciaux, et qu'il a d'ores et déjà opposé à l'accord commercial anti-contrefaçon (Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ACTA), ne se voient accorder qu'un accès limité aux textes en cours de négociation. La Commission affirme certes faire preuve de davantage de transparence dans le dossier du traité transatlantique que lors de négociations commerciales

quels pays de l'UE en tireront finalement profit."

Une partie du potentiel de croissance promis est censée découler d'une capacité accrue des partenaires transatlantiques à imposer des normes communes aux pays tiers à travers le monde. Toutefois, une stratégie où l'Occident dirigerait le reste du monde serait non seulement un dévoiement politiquement risqué de l'agenda commercial multilatéral soutenu par les Verts, mais aurait également des conséquences économiques difficilement prévisibles. **Les Verts exigent une étude d'impact mondiale, ainsi qu'une analyse économique réaliste, comprenant une étude d'impact sur les droits humains et sur l'environnement.**

précédentes, mais il n'en reste pas moins que les membres d'un organisme consultatif comprenant des représentants de la société civile n'ont pas accès aux textes négociés. En lieu et place de la transparence, les citoyens ont droit à une campagne de propagande leur promettant un prétendu bénéfice de 500 EUR par famille. Nous craignons que l'organisation d'une consultation publique sur la disposition relative à la protection des investisseurs ne soit qu'un écran de fumée destiné à repousser le sujet de l'ordre du jour, au-delà des élections européennes de la fin du mois de mai.

Ce secret constitue une atteinte aux valeurs démocratiques. Il n'est pas normal que ni les citoyens, ni leurs représentants, ne soient informés de négociations sensibles sur une réglementation qui affecte tant d'aspects de leur vie quotidienne. Il y a une connivence entre un pouvoir bureaucratique et des intérêts particuliers qui se voient accorder un accès privilégié à ce dossier par l'intermédiaire de 600 lobbyistes.

Les Verts insistent sur l'importance d'une transparence totale, rien de moins. Le mandat de négociation ainsi que les textes discutés lors de chaque cycle de

négociation devraient être rendus publics afin qu'un débat public et transparent puisse se tenir à intervalles réguliers. Après tout, ce sont des normes et des règles adoptées démocratiquement qui sont en jeu.

Les Verts s'opposent également de façon catégorique à l'intégration, dans cet accord, de mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (*Investor State Dispute Settlement, ISDS*), qui permettent aux investisseurs étrangers d'éviter les tribunaux nationaux et d'adresser leurs plaintes directement aux instances d'arbitrage internationales, souvent composées de juristes d'affaires. Pourquoi octroyer de tels privilèges juridiques aux investisseurs internationaux alors que nous disposons de systèmes judiciaires pleinement opérationnels ? Tout ceci pose la question du pouvoir des entreprises. Si un tribunal d'arbitrage en venait à conclure que des politiques décidées démocratiquement étaient de nature à diminuer les bénéfices prévus par un investisseur, alors ce tribunal pourrait obliger un gouvernement à payer des milliards d'euros de dédommagement. Cela représenterait une entrave

NON AUX ISDS!



désastreuse à la liberté démocratique de légiférer en matière d'environnement, de santé et de finances.

De tels dispositifs existent déjà. L'accord commercial UE-Canada et l'accord de libre-échange entre l'UE et Singapour comprennent tous deux un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Neuf États membres de l'UE ont intégré des *ISDS* dans leurs accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis. Mais s'il était intégré dans le Partenariat transatlantique, ce mécanisme pourrait avoir des répercussions bien plus importantes. Il ne s'agit pas ici d'élucubrations fantasques : L'État allemand se voit réclamer auprès d'une de ces instances arbitrales 3,7 milliards d'euros en compensation de sa politique de transition énergétique, somme dont devront s'acquitter les contribuables. Les multinationales de l'industrie du tabac

ont attaqué l'Australie et d'autres pays en raison de leur législation en matière de santé. Une société pétrolière américaine a intenté au Canada un procès portant sur un montant de 250 millions de dollars américains en raison d'un moratoire sur la fracturation hydraulique. Des pays ont été poursuivis en justice pour avoir mis en place un salaire minimum. L'effet dissuasif sur le législateur est évident. À titre d'exemple, 3.300 sociétés de l'UE pourraient recourir à ce mécanisme grâce à leurs 24.000 filiales américaines afin de menacer ou d'attaquer la législation américaine, alors que 50.800 filiales européennes de 14.400 sociétés américaines pourraient faire de même contre l'UE, ses États membres, voire les dispositions ou réglementations régionales.

***Les Verts envoient un message très clair:
non aux ISDS!***

Le pouvoir législatif démocratique de l'UE, qui recouvre un large éventail de secteurs, serait encore davantage affaibli avec une des propositions favorites du commissaire au commerce Karel De Gucht dans le cadre du TTIP, à savoir la mise en place d'un conseil de coopération réglementaire entre les États-Unis et l'Union européenne. Le concept de base est simple: avant d'élaborer une nouvelle loi, en matière d'environnement, de consommation, de droits des travailleurs, d'agriculture ou autre, un organisme bilatéral composé d'administrateurs et de représentants du monde des affaires américains et européens devrait d'abord en "analyser" les répercussions éventuelles sur les intérêts établis des entreprises. Les *lobbys* défendant le monde des affaires auraient ainsi la possibilité de s'associer pour mettre à mal, voire bloquer les efforts des législateurs avant même que le processus ne soit véritablement lancé.

Les législateurs devraient se justifier devant une haute juridiction du monde des affaires transatlantiques. En pratique, la prise de décision démocratique serait supplantée par une entité bureaucratique-industrielle. Une atteinte aussi fondamentale à la démocratie est tout bonnement inacceptable pour les Verts.

Les Verts rejettent les propositions qui renforceraient les pouvoirs des lobbys représentant les entreprises.

LE NIVELLEMENT PAR LE BAS DES NORMES EUROPÉENNES EST INACCEPTABLE

Stuart Eizenstat, lobbyiste du Conseil pour le commerce transatlantique (*Transatlantic Business Council, TABC*), a dévoilé publiquement des objectifs dans le cadre des négociations sur le Partenariat transatlantique, qui devraient inciter toutes les associations de défense des consommateurs, tant européennes qu'américaines, à se mobiliser pour mettre un terme à cette coalition des lobbys. Il a en effet déclaré: "Les normes en Europe ne sont pas du même niveau et j'estime que leur haut degré d'exigence n'est ni justifié ni fondé scientifiquement. [...] Des aliments qui sont bons pour une famille américaine devraient également l'être pour les Européens." Plusieurs groupes d'entreprises ont explicitement fait part de leur intention de recourir au Partenariat transatlantique pour contourner le principe de précaution à la base de la législation environnementale européenne. Les lobbys industriels ont pratiquement

tous leur cheval de bataille pour rendre les normes transatlantiques qui seront négociées plus favorables aux entreprises. Les entreprises de la chimie cherchent à torpiller le règlement REACH, le texte novateur sur l'évaluation et l'interdiction de produits chimiques. Les lobbys industriels veulent que le Partenariat transatlantique vienne pré-empter d'éventuelles législations sur les pesticides ou réglementations régionales ou locales sur la fracturation hydraulique. D'autres lobbys souhaiteraient ainsi réintroduire l'accord anti-contrefaçon (*Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ACTA*) par des moyens détournés. Le secteur cosmétique voudrait éliminer les contrôles sur les produits cosmétiques et les produits de beauté. Le secteur agroalimentaire des États-Unis est particulièrement déterminé pour tenter de parvenir enfin à ses fins : contourner les normes européennes de protection des consommateurs pour ce

qui est des organismes génétiquement modifiés, comme de la viande de bœuf, de porc et de poulet américaine. À l'inverse, certains groupements d'intérêts européens souhaiteraient, grâce au Partenariat transatlantique, se dispenser des normes américaines plus strictes, notamment celles applicables aux services financiers, où les entreprises financières européennes cherchent à contourner les normes édictées par la loi américaine Dodd-Franks.

La Commission européenne a toujours affirmé qu'elle ne négociera pas à la baisse les normes européennes. Mais la "reconnaissance mutuelle" de normes de niveaux d'exigence différents et d'autres stratégies peut avoir le même effet, sans même qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation européenne. En s'appuyant sur la "reconnaissance mutuelle", les multinationales pourraient utiliser leurs filiales présentes sur l'autre continent pour tirer profit des différences réglementaires. Ce qui reviendrait dans les faits à vider de sa substance le droit de réguler.

Bien évidemment, certaines normes pourraient être harmonisées. Ainsi, l'adoption de normes communes en matière de technologies pour l'e-mobilité contribuerait au développement de ce secteur. Ces normes techniques pourrait également, pour certaines d'entre elles au moins, être édictées dans d'autres



instances internationales. Toutefois, défendre le droit et la responsabilité d'édicter des normes découlant de choix publics bénéficiant d'une légitimité démocratique, suppose que seules des normes assurant le même degré de protection puissent bénéficier d'une équivalence.

Concernant les normes, il convient de remarquer que le Partenariat transatlantique en omet certaines: ne figurent explicitement parmi ses objectifs ni la valorisation des technologies qui contribuent à la transition vers des économies durables à faibles émissions de CO₂, ni la réduction, voire la suppression progressive, des subventions en faveur des combustibles fossiles, qui sont nocifs. Le partenariat n'aborde même pas la possibilité de convenir de règles commerciales différentes en fonction de l'intensité en CO₂ des produits concernés, ou de niveaux de



LES VERTS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME ET METTENT EN GARDE CONTRE LE FAIT QUE LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET LES CONSOMMATEURS EUROPÉENS SERAIENT LÉSÉS PAR DE MAUVAIS COMPROMIS.



protection des travailleurs, par exemple. Il pourrait nuire à la transition écologique, car l'élimination des barrières non tarifaires pourrait empêcher l'adoption de la moindre norme en matière d'écoconception, par exemple.

Les Verts tirent la sonnette d'alarme et mettent en garde contre le fait que les exploitants agricoles et les consommateurs européens seraient lésés par de mauvais compromis. Le principe de précaution n'est pas négociable. Nous exigeons de la Commission européenne qu'elle défende les règles plus strictes de l'UE, notamment celles sur l'usage d'antibiotiques dans l'élevage, sur l'autorisation et la culture d'OGM, sur l'étiquetage de la viande issue d'animaux clonés ou sur la mention de l'origine des denrées sur l'étiquette. Nous exigeons de la Commission européenne qu'elle interdise les projets de fracturation hydraulique et d'exploitation du gaz de

schiste afin de préserver les exigences environnementales en Europe. On ne peut balayer d'un revers de main les contradictions entre les législations relatives aux brevets sur la vie ou sur le libre échange des semences et des animaux, tandis que les droits des exploitants agricoles en matière de propriété intellectuelle doivent être protégés.

Les États-Unis n'ont pas ratifié six des huit normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), dont la Convention sur la liberté d'association et le droit de négociation collective. L'ordre du jour des négociations sur le Partenariat ne laisse apparaître aucune ambition à cet égard. Les Verts souhaitent œuvrer avec les syndicats non seulement à la défense des normes du travail, mais aussi à leur amélioration.



Les Verts entendent également s'opposer à toute révision à la baisse des normes européennes applicables aux services d'intérêt général. Nous jugeons inacceptables, notamment, la privatisation des services de distribution d'eau par des moyens détournés, ou la limitation des possibilités d'attribution de marchés publics en fonction de critères écologiques ou sociaux. Le Partenariat transatlantique ne peut pas davantage menacer la réglementation favorable aux PME, qu'elles soient européennes ou américaines.

Les Verts s'opposent à tout nivellement par le bas des normes applicables à l'environnement, aux consommateurs, à l'agriculture, aux denrées alimentaires, à la santé, au travail, à la culture ou à la protection des données au titre du Partenariat transatlantique.

PROTÉGER NOTRE EXCEPTION CULTURELLE

La protection de l'exception culturelle a fait de notre secteur audiovisuel un pilier de l'identité européenne, qui doit le rester. La fin de l'exception culturelle pourrait nuire au secteur cinématographique, comme ce fut le cas en Corée du Sud, où l'ouverture sans restriction du marché aux investisseurs hollywoodiens a sensiblement réduit la diversité et la production cinématographiques ces dernières années.



ÉTABLIR ET APPLIQUER DES NORMES TRANSATLANTIQUES DE PROTECTION DES DONNÉES

L'UE et les États-Unis devraient négocier des normes communes de protection des données, mais en dehors du cadre des négociations sur le Partenariat transatlantique proposé, comme l'a suggéré le Dialogue transatlantique des consommateurs (*Transatlantic Consumer Dialogue*, TACD). Nous voulons la conclusion d'un accord-cadre de protection des données avant qu'un accord commercial puisse être accepté. Les révélations d'Edward Snowden sur les activités de la NSA ont mis en lumière la nécessité d'un large débat public sur les normes internationales et nationales de protection des données. La protection des données constitue un droit fondamental et ne peut du reste être considérée comme une barrière non tarifaire aux échanges, comme le reconnaît l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans l'accord sur les services (AGCS).

LA FIN DU MULTILATÉRALISME COMMERCIAL?

Le Partenariat transatlantique doit être replacé dans un contexte plus général, parce qu'il aurait également une incidence sur les pays non membres de l'UE liés par des traités bilatéraux qu'ils auraient précédemment conclus avec elle. Les Verts plaident depuis toujours en faveur de négociations commerciales multilatérales dans le cadre d'une OMC davantage responsable devant les citoyens, de manière à aboutir à des relations commerciales internationales équitables. De plus, il convient de tenir compte du reste du monde, et notamment du partenariat transpacifique, qui rassemble des pays représentant plus de 40 % du PIB mondial. Ensemble, les partenariats transatlantique et transpacifique représenteraient plus de 60 % du PIB mondial. Les deux accords excluent la Chine et d'autres grandes économies, ce qui pourrait nuire aux relations de celles-ci avec les pays européens.

On assiste actuellement à une course aux accords commerciaux bilatéraux couvrant un large champ, qui compromettent le multilatéralisme commercial, une course que l'UE domine depuis 2005. Le Partenariat transatlantique en est une illustration de plus, à l'instar de l'accord commercial entre l'UE et le Canada, dont les négociations viennent d'aboutir. De la même façon, les États-Unis évitent le multilatéralisme dès lors qu'il leur pose problème et souhaitent



à présent former un espace exclusif avec l'UE. Nous estimons que cette tendance pourrait se traduire à moyen terme par un affaiblissement de la position de l'UE dans le monde. En créant le plus grand espace de libre échange au monde et en amenant l'intégration économique à un tout autre niveau par la convergence de la réglementation, le Partenariat transatlantique transformerait radicalement le cadre réglementaire international. Il contribuerait à marginaliser l'OMC, en appliquant la stratégie de "l'Occident face au reste du monde", contraignant ainsi les pays plus faibles et plus pauvres à se conformer à des règles commerciales qu'ils n'ont pu influencer d'aucune manière. De plus, il pourrait conduire à la formation d'espaces économiques concurrents, menacer la coopération internationale et affaiblir les initiatives visant à réformer le système commercial international de manière à

relever les défis internationaux communs, au premier rang desquels figurent les changements climatiques et la protection de l'environnement

POUR UNE AUTRE ALLIANCE TRANSATLANTIQUE

La coalition qui fait pression en faveur du Partenariat transatlantique est certes puissante, mais elle n'est en aucun cas invincible. L'accord anti-contrefaçon a été mis en échec. L'opposition au partenariat transpacifique est déjà très forte. Les Verts entendent contribuer avec les organisations issues de la société civile, tous secteurs confondus, avec les syndicats et, surtout, avec les associations de défense des consommateurs et les défenseurs de la démocratie, à la création de grandes coalitions contre le Partenariat transatlantique. Nous exigeons avant tout la transparence, la défense de la démocratie et la préservation des normes – qui ne sont pas des barrières commerciales mais le résultat de choix législatifs explicites visant à protéger les intérêts des citoyens et la collectivité.

Nous soulèverons ces questions durant la campagne en vue des élections

européennes, avec un objectif clair:

faire échouer ce Partenariat transatlantique.

Nos coalitions devraient également bâtir des ponts par-dessus l'Atlantique. Pas plus tard qu'en juin dernier, les Verts se sont adressés à des experts d'ONG et de syndicats américains en matière d'échanges commerciaux et les ont invités à Berlin, à Bruxelles et à Paris pour leur permettre d'échanger. Le Dialogue transatlantique des consommateurs est une instance de discussion utile à cette coopération, à l'instar d'autres réseaux de la société civile. Nous pouvons nous allier à des associations américaines de défense des consommateurs qui sont jusqu'à présent parvenues à faire en sorte que la plupart des services financiers ne figurent pas à l'ordre du jour du Partenariat transatlantique, parce qu'elles ne voulaient pas que la réglementation

américaine sur les marchés financiers en pâtisse. Récemment, près de 200 groupes américains et européens ont protesté contre le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Nous devons également forger des liens avec le Sénat des États-Unis, qui s'est prononcé contre ce mécanisme. Nous devons nous associer aux membres du Congrès qui se sont publiquement élevés contre la pression exercée par le Représentant au commerce américain en faveur d'une révision à la baisse de la directive européenne sur la qualité des carburants, et l'ont averti par courrier que sa stratégie visant à promouvoir les sables bitumeux "serait contraire aux principes du plan d'action de l'administration Obama en faveur du climat et reflèterait une vision étriquée des intérêts économiques des États-Unis".

Bien des membres du Congrès – des deux familles politiques – sont opposés à l'octroi du mandat nécessaire à l'administration Obama pour conclure cet accord. Le Partenariat transatlantique n'est donc pas acquis. Des négociateurs expérimentés en matière d'échanges commerciaux doutent de la possibilité de respecter l'ordre du jour ambitieux du Partenariat transatlantique. Le calendrier précipité imposé officiellement par les responsables politiques en dépit de l'expérience des négociateurs sur les échanges commerciaux commence déjà à se révéler sous son vrai jour - irréalisable. En effet, comment pourrait-on négocier avec une telle hâte un accord aux répercussions si nombreuses?

Le Partenariat transatlantique tel que le défend la Commission européenne n'est pas le type d'alliance transatlantique que les Verts préconisent. Nous ne voulons pas

d'une alliance transatlantique qui porterait inévitablement atteinte aux normes vertes applicables dans l'UE.

Nous souhaitons défendre une coopération transatlantique qui fasse partie intégrante de la coopération multilatérale internationale en faveur d'une nouvelle donne verte mondiale, un *Green New Deal*, qui allie des mesures en faveur d'une économie durable à faibles émissions de CO₂ à des mesures de justice sociale et de lutte contre les changements climatiques et la surconsommation des ressources.

Une harmonisation des normes transatlantiques par le haut serait assurément très bénéfique à cet égard. Souscrire au Mandat commercial alternatif pourrait s'avérer une stratégie commune prometteuse. Coopérer pour réduire les subventions en faveur des combustibles fossiles serait une très bonne chose. Or, le Partenariat transatlantique n'en prend pas

la direction et présente de trop nombreux dangers et risques pour être acceptable.

En conséquence, les Verts s'opposent au Partenariat transatlantique. Comme nous l'avons déjà exprimé dans notre Manifeste commun, "nous nous élevons contre tout accord commercial qui n'honore pas ces principes, et nous sommes donc opposés au Partenariat transatlantique sous sa forme actuelle."



EUROPEAN
GREENPARTY

CE DOCUMENT EST UNE PUBLICATION DU PARTI VERT EUROPÉEN
PRINTEMPS 2014

 facebook.com/europeangreens

 [@europeangreens](https://twitter.com/europeangreens)

 www.europeangreens.eu

VOUS VOULEZ
EN SAVOIR PLUS
OU AGIR:

